

**Arrêté n° DEC2-2024-12 du 10/09/2024 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution du
certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

Académie de Versailles
(Session 2025)

Le Recteur de l'académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) destiné aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation **titulaires** sera ouverte dans l'académie de Versailles pour la session 2025.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique se déroule sur deux années.

Article 2 : Le registre d'inscription est ouvert du **lundi 23 septembre (9H00) au lundi 7 octobre 2024 (17H00)**, sur le site : <http://inscynetpro.siec.education.fr>. Pour être autorisés à se présenter à l'examen précité, les candidats devront s'inscrire dans les délais fixés ci-dessus.

Article 3 : Les pièces justificatives demandées sur le site Inscynet-PRO devront être déposées **à partir du mardi 8 octobre jusqu'au mercredi 16 octobre 2024** sur la plateforme DEXCO à l'adresse suivante : <https://dexco.siec.education.fr>

Article 4 : Une circulaire en annexe du présent arrêté récapitule l'ensemble des dispositions relatives à l'organisation de l'examen visant l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique. Elle est complétée d'un calendrier des épreuves et fait l'objet d'une publication sur le site www.siec.education.fr (rubrique examen – certifications – CAFFA)

Article 5 : Le calendrier des épreuves est fixé comme suit :

- **Epreuve d'admissibilité** : les jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2025.

Le rapport d'activité devra être déposé sur la plateforme DEXCO (<https://dexco.siec.education.fr/login>) au plus tard **le mardi 7 janvier 2025**.

- **Epreuves d'admission** :
 - ✓ Epreuve de pratique professionnelle : à partir du lundi 18 novembre 2024.
 - ✓ Soutenance de mémoire : les mardi 6 et mercredi 7 mai 2025.

La date butoir de transmission du mémoire professionnel en vue de l'épreuve d'admission est fixée **au vendredi 4 avril 2025**. Le mémoire devra être déposé sur la plateforme DEXCO (<https://dexco.siec.education.fr/login>).

Pour s'inscrire aux épreuves d'admission, les candidats doivent obligatoirement justifier d'une admissibilité à une session antérieure au cours des quatre dernières années.

Article 6 : Le Directeur du service interacadémique des examens et concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 10 septembre 2024

La Recteur de l'académie de Versailles,


Etienne CHAMPION

Calendrier CAFFA Versailles session 2025

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Objet	Date / Horaires	Lieu
Période d'inscription	Du lundi 23 septembre au lundi 7 octobre 2024 inclus	http://inscynetpro.siec.education.fr
Date limite d'envoi des pièces justificatives	Le mercredi 16 octobre 2024	https://dexco.siec.education.fr/login
Date limite du RAEP	Le mardi 7 janvier 2025	
Epreuves d'admissibilité	Les jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2025	SIEC - Maison des Examens
Jury d'admissibilité	Le vendredi 24 janvier 2025	
Publication des résultats	Le vendredi 31 janvier 2025	Site internet de la Maison des Examens

ÉPREUVES D'ADMISSION

Objet	Date / Horaires	Lieu
Période d'inscription	Du lundi 23 septembre au lundi 7 octobre 2024 inclus	http://inscynetpro.siec.education.fr
Date limite d'envoi des pièces justificatives	Le mercredi 16 octobre 2024	
Date limite d'envoi du mémoire professionnel	Le mardi 4 mars 2025	https://dexco.siec.education.fr/login
Début des épreuves pratiques professionnelles	A partir lundi du 18 novembre 2024	
Fin des épreuves pratiques professionnelles	Le vendredi 4 avril 2025	
Epreuves de soutenance de mémoire	Les mardi 6 et mercredi 7 mai 2025	SIEC - Maison des Examens
Jury d'admission	Le mercredi 7 mai 2025	SIEC - Maison des Examens
Publication des résultats	Le jeudi 15 mai 2025	Site internet de la Maison des Examens